



2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	688 248	FH	FI	688 248
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	688 248	FK	FL	688 248
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	34 032	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	722 282
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	392 279	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	2 204	
	Salaires et traitements*			FY	58 028	
	Charges sociales (10)			FZ	27 026	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS - dotations aux provisions*		HS	GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	58	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	479 598	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	242 684	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	180 275	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	180 275	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	22 059	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	14 771	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	36 831	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	143 444	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	386 128	

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group



2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

e (article 53 A
des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise		SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		476
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		476
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(476)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)		HK	23 661
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	902 558
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	540 567
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	361 990
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	180 276
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	14 771
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	11 500
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		AI	34 032
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amortissements dérogatoires			476		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



2050 - Bilan Actif

COPIE CERTIFIEE
CONFORME
DGFIP N° 2050 2024

1 BILAN - ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		113 chemin de Fontanières 69350 LA MOLATIERE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 4 1 4 7 0 7 9 2 0 0 0 1 8		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2023	
		Bilan 1		Amortissements, provisions 2		N° 3	
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
		Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	540	AK		540
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	13 216	AU		13 216
		Immobilisations en cours	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	47 559 983	CV	34 000	47 525 983
Créances rattachées à des participations		BB	216 833	BC	172 706	44 127	
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	47 790 573	BK	206 706	47 583 867	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 697	BY		18 697
		Autres créances (3)	BZ	96 603	CA	66 827	29 776
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
	Disponibilités	CF	61 641	CG		61 641	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	50 000	CI		50 000	
	TOTAL (III)	CJ	226 942	CK	66 827	160 115	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	48 017 516	1A	273 533	47 743 982	
Renvois : (1) Dont droit au bail ;		CP			(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations ;							
		Stocks :			Créances :		

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (annexe 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CAUDARD-BREILLE GROUP		Néant	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 45 000 000)	DA	45 000 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	61 514		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	578 151		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	361 990		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	1 751		
	TOTAL (I)	DL	46 003 407		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 603 186		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 492		
	Dettes fiscales et sociales	DY	23 845		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	25 050		
Autres dettes	EA				
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 740 574		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	47 743 982		
RENOUVELLEMENTS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EF			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EG	1 740 574			
		EII			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CAUDARD-BREILLE GROUP

Siège social : 113 Chemin de Fontanières – 69350 LA MULATIERE
Société par actions simplifiée au capital de 45 000 000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société CAUDARD-BREILLE GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAUDARD-BREILLE GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce .

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2024

Les commissaires aux comptes

RSM Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

SARL OHAYON

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de
Lyon-Riom

Pierre-Michel MONNERET

Associé



Carine MONTJOUVENT

Associée



Caudard-Breille Group

SAS au capital de 45 000 000 €
113 Chemin de Fontanières
69350 La Mulatière
841 470 792 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 17 JUILLET 2024

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, affecte le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, de 361 990,87 €, comme suit :

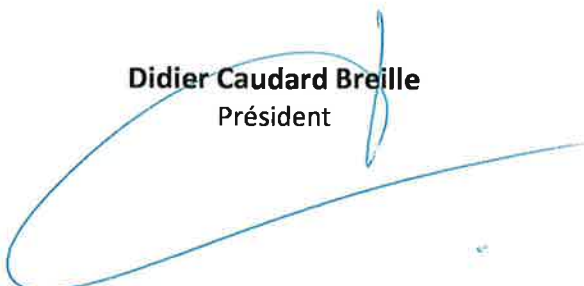
- au compte « Réserve légale », la somme de 18 099,54 €
soit au moins 5 % du bénéfice
- au compte « Réserve spéciale pour achat d'œuvres originales
d'artistes vivants », qui serait ainsi porté à 7 929 €, la somme de 2 643,00 €
- à titre de « Dividende » aux associés, la somme de 190 000,00 €
- le solde, soit la somme de 151 248,33 €
étant affecté au compte « Autres réserves »

[...]

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Didier Caudard Breille
Président





Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : CAUDARD-BREILLE GROUP

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2016-07 et mention de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 47 743 983 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 361 991 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/03/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.



Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

La société CAUDARD BREILLE GROUP a souscrit des nouvelles participations chez :

- SAS Wattmen à hauteur de 20% lors d'augmentation de capital
- SAS CB Energy à hauteur de 50.10%, par de la constitution de la société



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	540			540
Immobilisations incorporelles	540			540
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				
- Emballages récupérables et divers	13 217			13 217
Immobilisations corporelles	13 217			13 217
- Participations évaluées par mise en				
- Autres participations	47 417 991	362 767	3 941	47 776 817
Immobilisations financières	47 417 991	362 767	3 941	47 776 817
ACTIF IMMOBILISE	47 431 748	362 767	3 941	47 790 573

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			362 767	362 767
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			362 767	362 767
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			3 941	3 941
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			3 941	3 941



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS REAL BLUE GROUP 69350 LA MULATIERE	150 000	1 876 422	100,00	107 579
SAS DCB INTERNATIONAL 69350 LA MULATIERE	3 000 000	15 405 360	60,00	1 144 041
SAS CB ENERGY 69350 LA MULATIERE	100 000		50,10	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS DC ² 69004 LYON	1 000	1 561	25,00	881
SAS WATTMEN 42270 ST PRIEST EN JAREZ	22 750	236 042	20,00	-29 255
CIE DE PORTLAND 69006 LYON	102 000	-774 751	33,33	-105 248

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	47 275 483	47 275 483			180000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	284 500	250 500	216 558		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 382 135 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	216 834		216 834
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 698	18 698	
Autres	96 604	96 604	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	50 000	50 000	
Total	382 135	165 301	216 834
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INTÉRÊTS COURUS S/CRÉANCES RATTACHÉ	276
Total	276



Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 45 000 000,00 euros décomposé en 4 500 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 500 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 500 000	10,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 275	477		1 752
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	1 275	477		1 752
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		477		



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 740 575 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 451 557	1 451 557		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 493	88 493		
Dettes fiscales et sociales	23 845	23 845		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 050	25 050		
Autres dettes	151 630	151 630		
Produits constatés d'avance				
Total	1 740 575	1 740 575		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	75 706
INTÉRÊTS COURUS	14 771
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	1 780
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	776
TAXE D APPRENTISSAGE	52
FORMATION CONTINUE	30
Total	93 114

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	50 000		
Total	50 000		



Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CAUDARD-BREILLE GROUP

Forme : SAS

SIREN : 841470792

Au capital de : 45 000 000 euros

Adresse du siège social :

113 CHEMIN DE FONTANIERES

69350 LA MULATIERE

Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : Service comptabilité de DCB International 30 quai Perrache 69002 LYON.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Compagnie de Portland auprès de la Banque Populaire prêt de 148k€	55 000
Avals et cautions	55 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	55 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	